

DECISION
SUR L'ANNEE INTERNATIONALE DU FOOTBALL AFRICAIN
Doc. Assembly/AU/8(VI) Add.12

La Conférence :

1. **RAPPELLE** que la Confédération africaine de Football (CAF) fondée en 1957 à Khartoum (Soudan) par l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan, célébrera son cinquantième anniversaire en 2007 ;
2. **RECONNAIT** la contribution précieuse de la CAF au développement du football sur le continent tout en défendant l'intérêt de l'Afrique au niveau mondial ;
3. **RECONNAIT PAR AILLEURS** les efforts de la CAF dans la promotion de l'unité, de la solidarité, de la paix et de la réconciliation, ses activités humanitaires et sa participation aux campagnes d'éducation préventive contre les fléaux affectant la jeunesse du continent ;
4. **PROCLAME** 2007 « Année Internationale du Football Africain » ;
5. **INVITE** tous les Etats membres à soutenir leurs associations nationales de football dans l'organisation du cinquantième anniversaire de la CAF en 2007, en mettant également en exergue la tenue de la Coupe du Monde de la FIFA en Afrique du Sud en 2010 ;
6. **DEMANDE** au président de la Commission de l'Union africaine de coopérer avec la CAF dans l'action qu'elle mène pour atteindre l'objectif et faire rapport de la célébration en 2008.

Decision on the International Year of African Football (Doc.Assembly/Au.8 (Vi)) Add.11

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/250>

Downloaded from African Union Common Repository